

BORDEREAU DE REGLEMENT

Nom de votre Association ou Etablissement d'Enseignement Artistique :

.....

• Montant de la Cotisation FMS 2022 : **50 €**

Ci-joint, le règlement de la somme de 50 € par chèque bancaire ou postal n°
(à l'ordre de la *Fédération Musicale de Savoie*)

ou par virement bancaire : IBAN : FR76 1810 6008 1096 7615 0264 391
BIC : AGRIFRPP881

Fait à, le

Signature